

## AVENANT N°1

### **B) Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Mairie de Corbas – Place Charles Jocteur – 69 960 CORBAS  
Tél 04.72.90.03.00  
Profil acheteur Ville : <http://marchespublics.grandlyon.com/>

### **C) Identification du titulaire de la promesse de convention d'occupation du domaine public**

**HORNET ENERGIES, 2ue du professeur Zimmermann, 69007 LYON, n°837 786 789**

### **D) Objet du contrat**

**Objet du contrat : PROMESSE ET CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'INSTALLER DES OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE PARKING DU PARC DES LOISIRS A CORBAS**

Date de la notification de la promesse : 26/08/2024

Montant annuel initial du marché public ou de l'accord-cadre : 60 000€ HT la première année et 5500€ HT de la 21ème à la 30ème année.

### **E) Objet de l'avenant**

Modification(s) introduite(s) par le présent avenant :

1) Modification de la société titulaire de la promesse de COT en application de l'article 8.1 de la promesse.

La société titulaire était la société Hornet Energie. Le bénéfice de la promesse est transféré à la société EH2SPV25. La convention et sa promesse validées par le conseil municipal autorisent le transfert du bénéfice à une société appartenant au groupe EH2, élément confirmé par le K-bis de la société.

## 2) Augmentation de la redevance versée à la collectivité.

En raison du placement en liquidation judiciaire de la seule société compétitive vendant des panneaux photovoltaïques assemblés en France, le titulaire de la promesse n'a pas d'autre choix que de s'approvisionner auprès d'un fournisseur non français.

Ces panneaux photovoltaïques sont moins onéreux que ceux prévus dans l'offre initiale du titulaire. L'intégralité de l'économie réalisée est reversée à la collectivité lors du versement de la première redevance soit 10 000€.

La redevance initiale au titre des 20 premières années passe donc de 60 000€ à 70 000€.

Incidence(s) financière(s) du présent avenant :

- Montant de l'avenant : 10000, 00 €
- L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
 OUI  NON
- Nouveau montant du marché : 70 000€ au titre des 20 premières années et 5500€ de la 21ème à la 30ème année.

Les autres conditions de la promesse de convention et de la convention initiales restent inchangés.

## F) Signature du titulaire du marché public ou de l'accord cadre

Nom, prénom et qualité du signataire *	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## G) Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)